

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Paris... 16
Tous les mois... 9
Poste: 35 fr.
Paris... 18
Tous les mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 SEPTEMBRE

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Pendant la période électorale, et pour répondre aux demandes qui nous ont été adressées, nous servirons des abonnements d'un mois, au prix de 3 FRANCS, à toute personne qui en fera la demande en joignant soit un mandat sur la poste, soit des timbres-poste pour en acquitter le montant.

ÉLECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

MM.

- A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.
- EUGÈNE BERGER, ancien député.
- DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.
- CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.
- FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.
- JULS MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.
- TE. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.
- LONGE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2^e étage. Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 11 heures du matin, et de midi à 4 heures. Pour l'arrondissement de Saumur, les bureaux du Comité sont installés rue du Portail-Louis, 52, à Saumur, et sont ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

LE MOMENT APPROCHE.

Plus que six jours à peine ! Dans six jours, les citoyens français vont voter dans toutes les communes de France. Dans toutes les boîtes à scrutin, dix millions d'électeurs vont avoir à déposer un bulletin.

Et ce petit bulletin de papier aura une immense signification ; il dira si, oui ou non, la majorité des citoyens français veut continuer à abandonner à la République et aux républicains les destinées, la fortune et l'honneur de la France !...

Le moment est solennel. La République est sur le banc des accusés ; les électeurs sont les jurés, et ils ont à répondre si, oui ou non, l'accusée est coupable.

Qu'a fait l'accusée ? Elle a augmenté les impôts, et par conséquent les charges des contribuables ; non contente d'augmenter les impôts, elle a emprunté plusieurs milliards et par conséquent grevé lourdement l'avenir et diminué la fortune publique.

Elle a appauvri l'agriculture et les industries nationales. Elle a engagé la France dans des entreprises et des guerres lointaines, en Tunisie, à Madagascar, au Tonkin, entreprises qui ont coûté des centaines de millions et la vie à des milliers de soldats.

Elle a enlevé les crucifix des salles d'école et a défendu à ses instituteurs d'enseigner aux enfants qu'il y a un Dieu. Elle a foulé aux pieds les droits et la liberté des pères de famille en supprimant la liberté de l'enseignement.

Elle a attenté à la liberté des citoyens et violé le domicile en chassant de leurs maisons des religieux qui se réunissaient et vivaient en commun pour prier, faire la charité, travailler ou enseigner.

Elle a chassé les sœurs de charité de l'hôpital et de l'école ; et en renvoyant le prêtre de l'hôpital, elle a privé les mourants des secours et des suprêmes consolations de la religion....

Tels sont les principaux crimes de l'accusée.

Aux jurés, c'est-à-dire aux électeurs, à répondre si la République est coupable. Moi, juré, je réponds :

« Devant Dieu et devant les hommes, sur mon honneur et ma conscience, oui, l'accusée est coupable... sans circonstances atténuantes. »

Donc la République doit être condamnée, et, comme électeur, mon honneur et ma conscience m'imposent le devoir de voter le 4 octobre contre les républicains.

Électeurs, mes amis, interrogez votre conscience, et n'hésitez pas à condamner l'accusée.

Votez avant tout contre les républicains, opportunistes ou radicaux.

Chronique générale.

LES TARTUFES OPPORTUNISTES.

La République française vient d'adresser un grand discours aux électeurs.

— Il y a, dit-elle, des républicains qui cherchent à duper le pauvre monde en lui promettant plus de beurre que de pain, qui affirment n'avoir jamais commis de fautes, qui prétendent avoir le cœur sur la main et s'engagent à donner un tas de choses qu'ils ne donneront jamais.

Là-dessus, vous demandez à la République française : — Quels sont ces gens-là ?

Et MM. Ranc et Spuller vous répondent à l'unisson : — C'est M. Clémenceau et sa bande !

Que M. Clémenceau et ses amis cherchent à duper le pauvre monde en lui promettant plus de beurre que de pain, cela ne nous étonne pas ; les partis révolutionnaires qui n'ont pas encore exercé le pouvoir font tous des promesses de ce genre-là.

Que le même Clémenceau et consorts affirment n'avoir jamais commis de fautes, nous sommes presque disposés à le reconnaître, puisqu'ils n'ont jamais tenu la queue de la poêle.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

Nous ne le suivrons pas dans ses courses folles et ses aventures au milieu de tous les écueils de Paris. Prodigue, dissipé, beau joueur, depuis trois ans il n'a rien de cette coupe fatale des orgies parisiennes, tout en méprisant la plupart de ses compagnons de plaisir, tout en gardant au fond de son cœur l'espoir de rompre avec eux.

Le 3 janvier, il redescend gaiement l'escalier de son club.

— Eh bien ! mon cher de Guitry, lui demande le passage le baron de Sénac, vous avez été heureux ce soir ?

— Oui, une veine extraordinaire, un bonheur incroyable ! Soixante mille francs au lansquenot ! Je n'ai rien de mieux à dire ! Au revoir, Sénac, je vais attendre le dernier acte de *Rigoletto*, et demain j'occuperai d'apaiser les clamours les plus pressantes de mes respectables créanciers.

Et Guillaume monte dans sa voiture, qui l'attend à la porte, en fredonnant du bout des lèvres :
La donna é mobile !

Le lendemain, il ne parut pas au cercle. Le surlendemain, à son arrivée, il fut foudroyé par une terrible nouvelle : son adversaire de l'avant-veille, ce jeune blond impassible et si beau joueur, qui avait perdu 60,000 francs sans sourciller, s'était brûlé la cervelle en rentrant chez lui. Présenté au cercle aristocratique par un ancien camarade de collège, personne n'avait soupçonné, et Guillaume moins qu'un autre, que ce joueur intrépide, qui jetait l'or si royalement, était simplement caissier dans une grande maison de banque, et que, pour payer sa dette considérable, il avait « emprunté » chez son patron une somme qu'il pensait bien ne pouvoir jamais lui remettre, lorsque le premier moment de douleur étouffement fut passé. Alors il perdit la tête, et sans songer à une mère veuve et deux sœurs dont il était le seul appui, sans songer qu'il allait avant l'heure à la rencontre des jugements de Dieu, il commit le crime des désespérés, le seul crime qui ne laisse pas de temps au repentir. La malheureuse mère était, disait-on, dans un état voisin de la folie. Femme d'une probité sévère, elle n'avait pu supporter la pensée que son fils était mort en laissant devant lui le renom de voleur ; fervente chrétienne, elle avait été glacée de terreur à l'idée de la justice de Dieu, et n'avait pas résisté à ce double choc. Guillaume crut devenir fou à son tour, en entendant ces terribles détails. Pendant

deux nuits il fut poursuivi par un fantôme sanglant. Le troisième jour, au matin, brisé par ces longues heures d'insomnie et de remords, sans prendre congé de personne, sans avertir qui que ce fût, il courut au chemin de fer, se jeta dans l'express, et resta silencieux et immobile jusqu'à Brest, où il dut se procurer les moyens de gagner la Roche-Noire, qu'il voulait atteindre le soir même. Jusque-là il avait vécu sous l'empire d'une seule pensée : « J'irai à mon père ! J'irai à mon père ! » se répétait-il. Mais ce n'était pas le mot du prodigue repentant, c'était seulement le cri désespéré de l'homme qui se noie, et qui se rattache à la seule planche de salut qui lui reste.

Il lui fallait 60,000 francs comptant, plus une pension de 6,600 francs environ pour la veuve et les deux filles. Le baron de Guitry était assez riche pour rendre à ce prix la paix et le repos à son fils, mais le voudrait-il ?... Qu'avait jamais fait Guillaume pour mériter de la part de son père un tel sacrifice ? Quelles promesses pour l'avenir seraient capables de faire oublier ce long passé de révoltes et d'indifférence ?

La neige tombait en flocons épais ; un aigre vent du nord la faisait tourbillonner autour du cabriolet découvert, seul véhicule qu'eût pu se procurer le jeune homme. Mais il était insensible au froid et à la morsure de la bise ; il ne voyait pas les arbres dépouillés qui fuyaient derrière lui, ni la lande

Nous passons sur le reste, et nous continuons la lecture de la République française.

— Il y a d'autres républicains, ajoute le journal des trois pasteurs protestants, qui sont francs, qui sont honnêtes, qui n'ont jamais trompé personne, qui ne cherchent que le bonheur du peuple, etc., etc...

— Tiens ! dites-vous, quels sont ces oiseaux rares ?

Et les amis des pasteurs de vous crier : — Mais, parbleu, ce sont les opportunistes, c'est nous !

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les reproches faits par la République française à M. Clémenceau et aux siens s'appliquent aux opportunistes avec bien plus de justice.

Chercher à duper le pauvre monde, nier ses fautes, montrer le cœur qu'on n'a pas, prendre des engagements qu'on ne tient jamais... quel portrait plus exact pourrait être fait de la coterie opportuniste ?

Il suffit de relire un des cinq ou six derniers discours du triste citoyen Ferry pour retrouver les preuves de cette ressemblance étonnante et écœurante.

Jamais gens n'avaient menti avec autant d'aplomb que les gens de la République française.

Nous aimons mieux M. Clémenceau et ses amis qui se proposent de tout mettre sans dessus dessous et l'avouent, quoi qu'en disent les Tartuffes de la République française.

Et nous ne nous laisserons pas de répéter aux électeurs :

— Le péril, c'est cette hypocrite coterie opportuniste ; son triomphe serait le pire des fléaux !

Bien que le gouvernement cherche à dissimuler ses inquiétudes pour ne point effrayer les masses électorales, il se préoccupe de la rentrée du Parlement. Il en a été question au dernier conseil de cabinet.

Quelques ministres, notamment le président du conseil, désireraient ne pas convoquer les Chambres avant la seconde quinzaine de novembre. L'expiration des pouvoirs de M. Grévy exige que la Chambre des

hérissée de rocs aigus, ni la pâle réverbération des lanternes de neige durcie. Il n'avait qu'une seule pensée au fond du cœur, pensée fixe et absorbante, qu'il cherchait à secouer sans pouvoir y réussir : revoir son père, ce père inflexible qui avait gâté sa vie, et le revoir en suppliant ! Que dirait-il ? De quelle façon raconter cette triste et lamentable histoire ? Et la sueur lui coulait du front, et vingt fois il fut sur le point de donner ordre au cocher de rebrousser chemin. N'était-il pas libre, après tout ? Mais le fantôme revenait, et avec lui la résolution désespérée dans l'âme de Guillaume. Alors il s'irritait de l'allure du cheval et de l'engourdissement du conducteur. Puis la lutte recommençait, lutte où rien ne venait à son aide, si ce n'est le remords douloureux. Comme aux jours de son enfance, il était vaincu, mais non soumis :

— Allons donc, cocher, tournez à gauche, et plus vite, si c'est possible !

On enfilait l'avenue, et la masse sombre de la Roche-Noire commençait à se détacher au milieu du paysage couvert de neige.

Il est neuf heures. On a fini de souper au château. Le baron de Guitry, assis auprès de la vaste cheminée où brûle un arbre presque entier, paraît absorbé dans une partie d'échecs entamée avec l'abbé Gaël, curé de Plancouët. La lumière de la lampe tombe d'aplomb sur sa chevelure déjà

députés soit au grand complet pour prendre part à l'élection du Président de la République; on l'inviterait donc, dès la rentrée, à valider en premier lieu les pouvoirs de ceux de ses membres élus dans plusieurs départements. Ils pourraient opter immédiatement et l'on convoquerait, sans retard, les électeurs, là où des vacances se produiraient de ce chef. La Chambre pourra terminer la vérification de ses pouvoirs et élire son bureau le 20 décembre; elle se séparera et viendra prendre part, le 30 ou le 31 décembre, aux votes du congrès.

Enfin la liste opportuniste est arrêtée à Paris.

La dernière réunion tenue nuitamment jeudi n'a été close qu'à trois heures du matin. La liste définitive que, non sans peine, on est parvenu à arrêter, est ouverte par :

MM. Henri Brisson, président du conseil; Allain-Targé, ministre de l'intérieur; Greppe, P. Bert, Dr Villeneuve, Spuller, Farcy, Ranc, députés sortants.

On voit que M. Allain-Targé n'abandonne pas sa candidature à Paris pour celle de Maine-et-Loire.

LES CANDIDATS SOCIALISTES.

A la suite de la scission qui s'est produite entre les deux comités de la presse radicale socialiste, M. Rochefort a formé un nouveau comité et composé la liste suivante :

MM. Clémenceau, Rochefort, Maret, Gambon, Félix Pyat, Basly, Anatole de la Forge, Tony Révillon, Lefebvre, Laguerre, Alphonse Lambert, Lockroy, Sigismond Lacroix, Roques de Filhol, Barodet, Vaughan, Judet, Laisant, Georges Perin, Vaillant, Eudes, Grangé, Pichon, Giaux, Michelin, Ernest Roche, Lissagaray, Lucipia, Longuet, Maillart, Goullé, Chauvière, Jaclard, Mesureur, Millerand.

Plusieurs candidatures ouvrières, qui ne sont pas encore connues, fermeront cette liste.

Les nouvelles d'Orient sont toujours graves. Une grande fermentation règne toujours en Bulgarie, en Serbie, en Grèce. On parle de la nomination d'Ogman-Pacha au commandement d'un corps expéditionnaire.

Un journal officieux en est réduit à avouer la triste situation qui est faite à nos troupes de Madagascar :

« La reprise vigoureuse des hostilités à Madagascar étant subordonnée à l'assentiment de la nouvelle Chambre et au vote de crédits nécessaires, l'amiral Miot, pour éviter la recrudescence des fièvres intermittentes, propose d'opérer une diversion vers les côtes du sud-est et de planter tout d'abord définitivement le drapeau français dans la baie de Mananzari, qui serait fortifiée et où serait créé en toute sécurité un grand établissement français.

» Ce projet, approuvé par l'amiral Gali-

grisonnante et sur son front plissé par les soucis plus encore que par l'âge qui vient. Son menton carré exprime une volonté énergique. Sa bouche bien dessinée présente une fermeté de lignes qui dénote l'habitude et le goût du commandement. Enfin, à la première vue, on se dit : « C'est un homme qu'il ne doit pas faire bon de contrarier. »

La baronne, presque couchée en face, dans un grand fauteuil, où sa mignonne personne paraît ensevelie, suit d'un œil mélancolique les jeux de la flamme dans l'âtre embrasé. De temps en temps elle regarde la vieille pendule de boule, dont les aiguilles ressemblent aux pattes d'une araignée gigantesque, et alors elle pousse un léger soupir. Sur ses genoux un livre entr'ouvert lui sert de contenance plutôt que d'occupation. Elle n'a pas encore vingt-huit ans, et paraît si jeune qu'on ne la prend pas volontiers pour la femme de son mari. En voyant la grâce de ses mouvements, le charme de sa physionomie piquante, on comprend la folie d'un jour qui a mis à ses pieds le rude marin, presque assez âgé pour lui servir de père; mais il n'est pas resté longtemps dans cette attitude d'humble adorateur. A peine marié, il s'est aperçu que les qualités séduisantes qui l'avaient charmé chez M^{lle} de la Fresnaye ne lui plaisaient pas autant chez M^{me} de Goitry. Il s'était laissé prendre aux spirituelles saillies, à la gaieté enfantine de la brillante jeune fille; il avait rajoué

bert, sera soumis au Conseil des ministres. »

On n'est pas au bout, on le voit, des ruineuses expéditions ferrystes.

L'aveu suivant du *Gagne-Petit*, journal républicain, doit être lu et médité :

« La Monarchie absolue a sur le gouvernement républicain une supériorité incontestable, au point de vue de la politique extérieure.

» A elle les longs projets et les vastes pensées; à elle les desseins mûrement étudiés, le secret diplomatique assuré, la stabilité garantie, la libre disposition de l'armée et de la richesse nationale, tout ce qui donne enfin à un gouvernement de la suite dans sa politique extérieure et de la force pour l'accomplissement des plans les plus ambitieux.

»... En cas de complications européennes, le fait seul d'être en République peut donc nous constituer en état d'infériorité notable. Il ne servirait à rien de prétendre le dissimuler. »

Les vrais patriotes conclueront que la France doit passer avant tout.

Les massacres continuent dans la Cochinchine orientale. Au commencement d'août, cinq missionnaires et dix mille chrétiens avaient trouvé la mort. Le général Prudhomme, parti dans les derniers jours du mois d'août pour réprimer ces massacres, se serait emparé de la citadelle de Bin-Din. Or, il paraît que la répression n'a pas été complète et que le soulèvement des Annamites contre les chrétiens a continué sur le territoire soumis au protectorat français. Et ce qu'il y a de plus navrant dans tout cela, c'est qu'à différentes reprises, les missionnaires implorèrent l'assistance du général de Courcy, qui, mal renseigné par l'ancien régent Thuong et par M. de Champeaux, tarda trop à secourir les chrétiens ou se trouva impuissant à les protéger.

Le seul résultat de notre protectorat sur l'Annam a donc été, jusqu'à présent, de faire massacrer des milliers de pauvres gens dont le seul crime est d'être Français ou suspects d'attachement à la France.

LA LOI SUR L'ARMÉE

M. le colonel en retraite Corbin écrit dans le *Moniteur* :

Aux Electeurs

« Parmi les candidats qui sollicitent vos suffrages, il en est qui prétendent s'être acquis des titres à votre reconnaissance et à leur réélection en votant la nouvelle loi du recrutement. Vous accueillerez cette prétention comme elle le mérite. Ceux qui vous parlent de la sorte, loin de vous avoir servis, ont doublement démerité de vous. Ils ont trahi les intérêts généraux de la nation et ils ont agi à l'encontre de vos propres intérêts.

sous l'influence de ce joyeux printemps, et s'était dit qu'elle égayerait la vieille demeure. Mais, une fois établie à la Roche-Noire, M^{lle} de la Fresnaye perdit vite ses allures souriantes. Il lui fallait pour s'épanouir à l'aise l'atmosphère mondaine qu'elle était habituée à respirer depuis l'enfance. Loin du tourbillon bruyant où s'était écoulée sa courte jeunesse, elle se sentit dépaysée complètement; la fleur de serre ne parvint pas à s'acclimater dans cette région austère, elle ne put prendre racine dans ce sol de granit. En un mot, la jeune baronne s'ennuya. L'homme grave et sérieux dont elle avait été flattée de faire la conquête, dans sa vanité de jeune fille, lui parut bientôt trop grave et trop sérieux. Elle se sentit avec lui timide, embarrassée, presque craintive. Elle ne sut pas prendre la voie qui lui convenait, et resta une pensionnaire, aux yeux du baron, dont chaque année nouvelle assombrissait l'humeur.

— A quel bon avoir de l'esprit, se disait-elle parfois, puisque je ne parviens plus à le faire sourire ?

(A suivre.)

Le TRIBOULET a commencé depuis peu une série de rébus politiques à primes. Cette semaine il offre une très-jolie valse — « Interlaken », d'Alfred Le Beau — à ceux de ses abonnés qui lui enverront la solution juste de sa devinette.

» La loi qu'ils ont votée est en premier lieu désastreuse pour le pays.

» Elle compromet la puissance militaire et la sécurité de la France.

» Elle abroge imprudemment la durée du service, alors que le recrutement des cadres inférieurs de l'armée n'est pas encore assuré, que les mesures destinées à favoriser le rengagement des sous-officiers sont notoirement insuffisantes et le deviendront bien plus encore avec la loi nouvelle, destructive de l'esprit militaire.

» Elle affaiblit l'armée en portant un dommage des plus graves à l'instruction de la cavalerie et des armes spéciales.

» Enfin, au point de vue militaire, elle est tellement mauvaise qu'il ne s'est pas trouvé dans l'armée un seul officier général pour lui donner son approbation.

» Elle n'est pas moins funeste et dangereuse au point de vue social. Elle cause un préjudice irréparable au recrutement des carrières libérales, si nécessaires au bon fonctionnement de la société. Elle aura pour effet d'abaisser le niveau de la science en France. Les voix les plus autorisées l'ont proclamé hautement. Elle compromet le recrutement du clergé, que nul d'entre vous, quelles que puissent être ses opinions en matière de religion, ne voudrait voir disparaître entièrement.

» Enfin, elle nécessite une augmentation de plus de 45 millions sur le budget de la guerre déjà si lourd, et cela au moment où le déficit va grandissant tous les jours, où de sages réformes financières seraient indispensables. »

ÉVÉNEMENTS DE ROUMÉLIE.

Voici le texte de la dépêche adressée par le prince Alexandre de Bulgarie aux grandes puissances :

« L'ancien État de la Roumélie orientale ayant cessé d'exister, le peuple, par la voie du suffrage universel, m'a proclamé son prince. Les habitants de la principauté bulgare m'ont demandé unanimement d'accepter cette nomination. Prenant en considération mon devoir sacré envers mon peuple, je l'ai accepté par une proclamation adressée à la nation bulgare. Arrivé à Philippopoli et ayant pris en main le gouvernement, je déclare de la façon la plus solennelle que la réunion des deux Bulgaries s'est faite sans intention hostile à l'égard du gouvernement impérial ottoman, dont je reconnais la suzeraineté. Je me porte garant pour la tranquillité des deux pays et pour la sécurité des habitants sans distinction de race et de culte. Je m'adresse à Sa Majesté (ou à Son Excellence) et à son gouvernement avec la prière de reconnaître ce nouvel état de choses et je la prie d'intervenir auprès de S. M. le sultan afin qu'il sanctionne l'union pour éviter une effusion de sang inutile, car le peuple est décidé à défendre jusqu'à la mort le fait accompli.

» Signé : ALEXANDRE.

» Sophia, 24 septembre, 7 h., soir. »

Philippopoli, 26 septembre.

L'on est dans l'attente des événements; il règne toujours une grande fermentation dans le peuple. On forme des bataillons et des escadrons avec les volontaires qui arrivent de tous les points du pays.

Dans les sphères officielles, on attend la réponse que feront les puissances à la note du prince Alexandre et l'on se tient prêt à résister au cas où l'on refuserait de reconnaître l'unité de la Bulgarie.

Belgrade, 26 septembre.

Tout semble tranquille du côté de Macédoine. Bien qu'une certaine agitation continue à régner ici dans le public, tout danger immédiat semble écarté; les bruits qui courent au sujet d'une conférence européenne sont, en général, favorablement accueillis. Néanmoins, la Serbie continue ses armements, pour se tenir prête à toutes les éventualités.

Athènes, 26 septembre.

Les esprits sont toujours très-surexcités. La plus grande activité règne aux ministères de la guerre et de la marine. Tout en espérant une solution pacifique et prochaine, on prend toutes les mesures nécessaires pour la défense des intérêts grecs au cas d'une conflagration.

On annonce que la Crète se prépare à déclarer son indépendance.

L'ALLEMAGNE ET SON COMMERCE EN 1884.

L'importance qu'a prise, depuis un certain nombre d'années, le commerce allemand, et la concurrence que les industriels de cette nationalité font à nos produits sur les divers marchés européens, donnent de l'intérêt aux renseignements publiés ces jours derniers par le bureau impérial de statistique sur les résultats du commerce extérieur de l'Allemagne durant la dernière année.

En 1884, ce commerce s'est élevé à 3 milliards 284 millions 900,000 marks pour l'importation, et, pour ce qui concerne l'exportation, à 3 milliards 269 millions 400 mille marks.

Cela donne, comme ensemble du commerce de l'Allemagne avec l'étranger, un total de 6,554,300,000 marks.

Le mark valant 4 fr. 25 de notre monnaie française, il faut, si l'on veut établir la comparaison des échanges commerciaux dans les deux pays, augmenter les chiffres ci-dessus d'un quart. On arrive de la sorte, pour l'Allemagne, à un chiffre de 8 milliards 492 millions 875,000 fr.

En France, le total des importations et des exportations de l'année 1884 s'étant traduit par une somme de 7 milliards 876 millions 67,000 fr., il en résulte une infériorité de près de 317 millions, en regard au chiffre d'affaires réalisé pendant le même laps de temps par les Allemands.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 septembre.

Les dépêches de l'étranger permettent à la Bourse d'écarter les préoccupations qu'avait fait naître l'insurrection en Roumélie. On espère que la question sera réglée par un accord des grandes puissances.

Les rentes françaises sont aujourd'hui de nouveau en progrès : le 3 0/0 est à 81.05, l'amortissable à 83.30, le 4 1/2 à 109.85.

On demande le Crédit Foncier à 1.393. Les obligations Communales et Foncières ont une excellente tenue. Les Foncières 1885 n'exigent qu'un déboursé immédiat de 39.50 permettent d'employer de la manière la plus rationnelle les plus petites économies. L'intérêt des versements est de 3 0/0; mais ce qui est important c'est que l'on participe aux six tirages annuels.

La Société Générale cote ferme 453. La Banque d'Escompte est bien tenue à 447.50. Le Panama est toujours très-offert à 427.50. Le Crédit Lyonnais est absolument délaissé. L'action des Chemins de fer Méridionaux Italiens est demandée.

Peu de mouvements sur les actions des Chemins de fer français qui sont cotées : le Nord à 1,573.50, l'Orléans à 1,343.75, l'Ouest à 870, l'Est à 796.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LES CANDIDATS OUVRIERS

Le comité central ouvrier socialiste du département de Maine-et-Loire a fait afficher samedi à Saumur la liste des candidats qu'il recommande aux suffrages des électeurs.

Voici cette liste :

MM.

GAISNE, cordonnier, juge au conseil des Prud'hommes, ex-conseiller municipal d'Angers.

MENARD, Ludovic, fendeur d'ardoises, secrétaire de la Chambre syndicale des ouvriers de Trélazé.

ROUSSECHAUSSE, tailleur de pierres. J. VAIDY, employé de commerce, ex-député au congrès ouvrier national de Rennes.

J. JOFFRIN, mécanicien, ex-conseiller municipal de Paris.

DUFOUR, formier, conseiller municipal de Tours.

MANIEZ, ajusteur sur métaux, conseiller municipal de Rennes.

CHIRON, horloger, conseiller municipal de Brest.

MM. Bury, Combier, Marie-Baudry et Vraillhon, « candidats du déficit et de la guerre coloniale », sont signalés sur divers points de l'arrondissement de Saumur. C'est leur droit de faire de la propagande pour leur liste.

On regrette seulement que les journaux coalisés qui s'intéressent à ces candidatures ne fassent pas connaître les paroles que s'échangent après eux ces quatre « compagnons de la liste sans programme », afin que l'on

L'IMPOT SUR LE SEL.

On lit dans le *Patriote* du mardi 22 septembre :

« Electeurs, on vous dit : Pourquoi la République n'a-t-elle pas diminué les impôts ? »

« A cela répondez : C'est à la République que nous devons : la suppression de la surtaxe sur le sel, etc. »

Or, nous relevons dans le *Journal officiel* de la République française, rendant compte de la séance de la Chambre du 17 juillet 1885 :

Scrutin sur l'amendement de M. Henri Germain, demandant la suppression de l'impôt sur le sel, soit 32 millions.

Pour, 75. Contre, 332.

Ont voté pour : MM. DE LA BOURDONNAYE, DE MAILLE, DE SOLAND, DE TERVES.

ONT VOTÉ CONTRE : MM. Allain-Targé, Benoist, Bury, Maillé (Alexis.)

La Chambre n'a pas adopté.

Donc : 1° La République n'a pas dégrèvé le sel ;

2° Ce sont des députés conservateurs qui ont voté pour la suppression des 32 millions d'impôts que supporte le sel. Mais MM. Allain-Targé, Benoist, Bury et Maillé ont voulu que la France payât ces 32 millions d'impôts.

Fiez-vous donc encore aux audacieux canards du *Patriote de l'Ouest*.

LES TREIZE SOUS.

L'Espérance, de Nantes, publie un curieux document qui dévoile aux électeurs à quels procédés les républicains ont recours pour payer les frais de propagande électorale.

Il y a des gens qui ne doutent de rien. L'administration républicaine intervient dans la lutte avec une audace peu commune.

Les ministres invitent les électeurs de toute opinion, les conservateurs les plus authentiques, les royalistes les plus notoires, à lui donner bénévolement leur argent pour payer les frais de propagande républicaine.

Un de nos amis a reçu un papier administratif, timbré de Nantes, 14 septembre 1885, avec l'entête : *Ministère des Postes et Télégraphes*, etc., et libellé comme suit :

M. C. de L..... est informé que l'Administration des Postes a fait présenter aujourd'hui à son domicile une valeur de la somme de 65 centimes confiée au service, pour être mise en recouvrement, par M. (Propagande Electorale) demeurant à

(Ecriture illisible) Cette valeur va être conservée pendant vingt-quatre heures en instance au bureau de Poste de Nantes où M. L..... pourra en payer ou en faire payer le montant. Passé ce délai, ladite valeur serait retournée à l'expéditeur.

Le facteur n° 33, Poirier.

Les républicains sont pris la main dans le sac. Les ministres écrivent publiquement des circulaires magnifiques, et sous main ils envoient leurs agents quêter à domicile.

Un petit sou, s'il vous plaît, pour ces gueux de républicains !

Eh quoi ! M. Normand est-il tombé dans la misère ? M. Gaillard, le banquier, voit-il, comme Mirabeau, se dresser devant sa porte le spectre de la hideuse banqueroute ?

Un petit sou, s'il vous plaît, pour ces pauvres Tonkinois ! le facteur attend à la porte.

Non pas un sou, mais soixante-cinq centimes, treize sous !

Pourquoi treize sous, puisqu'ils sont neuf mendians ?

L'explication est bien simple, treize sous, c'est le prix des objets de pacotille.

Treize sous ! La boutique à treize sous !

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Vingt-huitième séance et Concours d'honneur du 27 septembre 1885.

Tireurs.....	42
Balles tirées.....	258
Balles mises.....	131
Nombre de points.....	206
Résultat :	50.77 p. 0/0.

CIBLE A.
Prix d'honneur offert, par M. le Président de la République, au grand champion de l'année 1885, un vase ovoïde de Sèvres : M. Poichaud, soldat au 70^e territorial.

CIBLE B.
1^{re} classe, une médaille d'argent offerte par M. Combiér, maire de Saumur : M. Menagé, soldat de réserve au 66^e de ligne.
2^e classe, un plat (Teniers) : M. Perreau, membre honoraire.
3^e classe, un plat (attributs) : M. Destre, soldat des services auxiliaires.

CIBLE C.
1^{er} prix, un plat (Henri IV) : M. Broum, sergent au 70^e territorial d'infanterie.
2^e prix, un trimestre du « Drapeau » : M. Davy, membre honoraire.

3^e prix, une médaille argent : M. Milon, sergent au 70^e territorial d'infanterie.

4^e prix, une médaille bronze (grand module) : M. Boutin, soldat de réserve au 66^e de ligne.

5^e prix, une médaille bronze (grand module) : M. Boucheau, sous-lieutenant au 135^e de ligne.

6^e prix, une médaille bronze (grand module) : M. Roland, sous-lieutenant de réserve au 20^e chasseurs à cheval.

7^e prix, une médaille bronze (petit module) : M. Lhopitalier, sergent à la 9^e section territoriale d'infanterie.

8^e prix, une médaille bronze (petit module) : M. Pelou, sous-lieutenant au 9^e territorial du génie.

9^e prix, une médaille bronze, Ligue des patriotes : M. Jégu, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

CIBLE D.
Prix, une médaille bronze, Ligue des patriotes : M. Sechet, soldat au 70^e territorial d'infanterie.

Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.

Publications de mariage.

Auguste Davy, meunier, de Saumur, et Clémence Fleury, sans profession, de Villeberrier.

Louis Mandin, propriétaire (veuf), et Louise Mognault, sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste Chevalier, sellier, et Marguerite Leprou, sans profession, tous deux de Saumur.

Albert Robert, employé de chemin de fer, et Augustine Touchard, sans profession, tous deux de Saumur.

Nous recommandons les *Pâtés de gibiers truffés* (grive, perdreaux, bécasse, caille, alouette, lièvre, etc.) vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 75 et 4 fr. 50 la boîte. — Cette maison va recevoir sous peu de jours les *Pâtés de foies gras* de la maison Louis de Strasbourg, si estimés des amateurs.

AVIS IMPORTANT

Nous recevons l'avis suivant que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lectrices. Les Grands Magasins du Louvre, à Paris, préparent, pour le Lundi 5 Octobre, leur Exposition générale des nouveautés d'Automne et d'Hiver.

Grande mise en vente de toutes les nouveautés les plus récentes en Soieries, Lainages, Draperies et Étoffes de fantaisie pour Robes et Costumes.

Les Vêtements de toutes formes pour les Dames et les Enfants : les Manteaux, Confections, Costumes, Peignoirs, Matinées, Vêtements de Fillettes et de Garçonnetts, les Modes, la Lingerie et les Layettes, les Jupons et les Jupes de Costume, possèdent l'élégance particulière qui a toujours distingué leurs créations.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS.

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS
L'Administration des Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le monde entier, les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les Administrateurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'échantillons afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 fr. et au-dessus sont expédiés entièrement franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

Les Grands Magasins du Louvre, de Paris, n'ont ni agence ni succursale dans aucune ville des départements.

Elixir Sprecher

La plus exquise des liqueurs, digestif par excellence, le seul approuvé et conseillé de nombreux docteurs de France et d'Étranger. Le demander dans les principaux cafés et bonnes épiceries.

MAVABIES DES BRONCHES et des POUMONS

(Croup, Rhinisme, Catarrhes, Bronchites, les plus rebelles sont infatigablement guéris par l'usage persévérant des CELLULES D'ESSENCE de PIN d'AUTRICHE bien supérieures à toutes les préparations balsamiques-NOMBREUSES ATTESTATIONS. — Env. 2^e Brochure explicative. Dépôt G^e chez M. TALLON, 74, Avenue d'Antin, Paris

A Saumur, ph^e A. NORMANDINE, 11 et 13, rue Saint-Jean.

On lit dans l'Electeur du 7 décembre 1884 :

« Le peuple est las de ces farceurs qui le gouvernent, le grugent et le laissent crever de faim ; le commerce est à bout ; l'agriculture est ruinée ; l'industrie déprimée, arrêtée par le honteux traité de Francfort. »

« Où voulez-vous aller avec de pareils éléments ? »

« Si, au moins, nous avions des gouvernants capables de songer à autre chose qu'à fourrer des millions dans leurs poches, qu'à s'acheter des propriétés et à se faire des rentes pour le jour où l'indignation publique leur donnera le coup de balai ! »

J.-L. BÉCHET.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

Le Duc et la Duchesse de Nemours A SAUMUR

(8, 9, 10 ET 11 AOUT 1843)

Suite (1)

Discours de M. le Président du tribunal civil de Saumur :

« Monseigneur, le tribunal civil de Saumur est heureux de pouvoir vous offrir de vive voix l'hommage de son profond respect et de son entier dévouement. »

« Les populations qui se pressent sur votre passage, Monseigneur, témoignent combien votre auguste famille est chère à cette contrée ; chacun veut connaître et saluer un prince dont la valeur, l'éducation et les sentiments sont si éminemment supérieurs. »

« Placé sur les marches du trône du Roi, votre père, c'est sur vous, Monseigneur, que la France »

(1) Voir l'Écho Saumurois des 25, 26 et 27 septembre.

se repose avec confiance pour l'avenir d'un règne déjà grand de souvenirs et encore plein d'espérances.

« Veuillez, Monseigneur, assurer le Roi de la fidélité des magistrats de cet arrondissement. Daigiez lui dire qu'ils mettent toute leur gloire à se rendre dignes de leurs nobles fonctions, et qu'ils sont fiers de distribuer la justice au nom d'un monarque dont la grandeur d'âme et la haute sagesse égalent l'impénétrable bonté. »

Comme pour tous les autres, M^e le duc de Nemours n'a omis de répondre à aucun des points de ce discours, et a fini en assurant qu'il dirait à son père les témoignages de sympathie que lui a donnés la magistrature de Saumur, et l'accueil agréable qu'il a reçu de toute la population.

M. le Curé de Saint-Pierre, au nom du clergé de Saumur, s'est ensuite exprimé ainsi qu'il suit :

« Monseigneur, le clergé de Saumur s'estime heureux de l'occasion qui lui est fournie de présenter à Votre Altesse Royale l'hommage de son profond respect, et de lui dire la haute confiance qu'il a placée en vous. »

« La Providence ne fait rien qui ne soit marqué au sceau de sa sagesse ; et cette sagesse bien souvent échappe à la perspicacité des hommes, qui »

sont trop souvent inattentifs. Il y a douze ans, une couronne vous était offerte : noble couronne faite pour tenter une noble ambition ; votre front méritait d'en être ceint, et elle était présentée par un peuple qui tout récemment avait reconquis ce qu'il y a de plus cher au monde : son antique foi et sa nationalité, ses vieux autels et le nom de ses pères. Les considérations les plus élevées guidèrent alors les conseils de Votre Altesse Royale qui, s'environnant du double éclat de la modestie et du patriotisme, n'accepta point, au grand regret de ce peuple, le gouvernement des intérêts sacrés qu'il voulait remettre à sa loyauté. Dans cette conduite, les habiles du monde ont vu des motifs politiques, et nous y acquiesçons volontiers, si cette politique était sage et avantageuse à la France. Mais nous, nous y avons vu surtout le désintéressement du prince, et la Providence de celui qui tient en sa main le cœur comme la vie des hommes, et les mène aux fins dont le secret est connu à lui seul. »

« Hélas ! des jours viendront — qu'ils ne viennent de longtemps ! — où un royal orphelin, jeune enfant peut-être encore (1), aura à recueillir, entre deux tombes, la plus magnifique mais aussi la plus pesante succession, la succession de cette belle couronne de France. Monseigneur, à vous d'être le père de ce tendre et faible rejeton d'un frère bien-aimé ; à vous d'être aussi le père de la Patrie in- »

quiète et dans l'attente. Le Roi et la France vous ont confié ensemble cette tâche à la fois si douce, si difficile et si glorieuse ; elle ira bien à votre cœur, à votre expérience, à cette main choisie pour porter un sceptre. Un régent qui put s'asseoir sur un trône, et ne le voulut pas, saura apprendre à son pupille et la vraie grandeur et les devoirs immenses de sa dignité ; il saura lui apprendre l'amour de son peuple, l'amour de la justice, l'amour de celui d'où descend toute justice, toute vertu, toute félicité publique et privée. »

« Voilà la confiance que nous avons placée en vous, Monseigneur, et cette confiance du peuple est la plus belle gloire d'un prince. Voilà les destinées que vous ont faites les voies mystérieuses de la Providence, qui n'a pas permis que votre fortune fût séparée de la nôtre. Que ces deux fortunes soient pleines de bonheur et de gloire ; c'est le vœu le plus sincère de mon cœur, et de tout ce clergé qui a bien voulu m'accepter pour interprète de ses sentiments auprès de Votre Altesse Royale. »

« Ses vœux communs aussi sont non moins ardents, non moins empressés pour cette auguste princesse que la religion vous a associée, et dont la piété, la douceur, et toutes les qualités aimables font la joie des contrées qu'elle visite avec vous. »

(A suivre.)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) Monsieur le Comte de Paris.

